

ACTUALITÉ GÉNÉRALE

COVID-19 : élections municipales



COVID-19 : élections municipales



Créé le : 12/03/2020

Le bureau de vote est ouvert de 8h à 18h.

Quelles sont les précautions mises en place à Guermantes ?

- Désinfection régulière du matériel de vote (isoloirs, tables, urne, stylos, ...)
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique et possibilité de se laver les mains avant et après le vote
- Distance de courtoisie signalée au sol
- Présentation à distance du titre d'identité

Quelques recommandations :

- Munissez vous d'un stylo noir
- Utilisez les bulletins de vote reçus à domicile
- La présence des enfants à l'intérieur du bureau de vote n'est pas recommandée
- Dans la mesure du possible, évitez les pics d'affluence en fin de matinée et fin d'après-midi
- Clôture du bureau de vote à 18h : évitez d'arriver au dernier moment à cause de toutes ces contraintes